



Bourse d'écriture et d'illustration

Sous réserve :

Du vote des élus lors de l'Assemblée plénière régionale du 26/03/2018
Du vote du Conseil d'Administration du Centre national du livre du 15/03/2018

[modalités]

LES OBJECTIFS

- ◆ Soutenir les projets de création portés par des auteurs néo-aquitains.
- ◆ Donner du temps ainsi qu'une reconnaissance matérielle à l'auteur.
- ◆ Aider et encourager à la professionnalisation.

Dates limites de dépôt des dossiers en 2018

25 février et 27 mai

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 24, 33, 40, 47, 64

Contactez Marion Colin / marion.colin@ecla.aquitaine.fr

Bât 36-37 rue des terres neuves - 33130 Bègles

05 47 50 10 00 - ecla.aquitaine.fr

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 19, 23, 87

Contactez Sophie Leonard / sophie.leonard@crl-limousin.org

13 bd Victor-Hugo - 87000 Limoges

05 55 77 48 38 - www.crl-limousin.org

--

Pour tout renseignement pour les professionnels domiciliés dans les départements : 16, 17, 79, 86

Contactez Sylvia Loiseau / sylvia.loiseau@livre-poitoucharentes.org

34 place Charles VII - BP 80424 - 86011 Poitiers Cedex

05 49 88 80 05 - <http://livre-poitoucharentes.org/>

LES BÉNÉFICIAIRES

Sont éligibles les auteurs répondant aux critères suivants :

- ◆ Auteur vivant en Nouvelle-Aquitaine ;
- ◆ Avoir publié au moins un livre à compte d'éditeur (papier et/ou numérique) – tirage au moins à 500 exemplaires, ramené à 300 pour la poésie.
- ◆ Être auteur ou co-auteur à part entière d'un ouvrage ou d'un texte publié (les illustrations de couverture, les publications collectives ou en revues ne sont pas considérées comme conditions suffisantes) ;

CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE NON-ÉLIGIBILITÉ

◆ Critères d'éligibilité :

// Genres littéraires éligibles : littérature (roman, nouvelle, poésie, théâtre), littérature jeunesse (album, roman, poésie, théâtre, nouvelle, documentaire), BD, mangas, fanzines, récits et essais littéraires.

// Le projet de création peut porter sur :

- un ouvrage destiné à la publication papier ;
- un ouvrage destiné à être nativement numérique.

// Le projet peut comporter un volet financier sur du micro-investissement (achats matériels...) et/ou sur de la mobilité (intra-régionale ou extra-régionale).

◆ Critères de non-éligibilité :

// Les auteurs édités à compte d'auteur ou autoédités;

// Les auteurs ayant déjà bénéficié de la part du Centre national du livre d'une bourse d'année sabbatique ou d'une bourse de création pendant l'année en cours, quelle que soit la nature du projet.

LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

◆ Un comité technique de sélection rassemblant des représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'agence ALCA instruira les dossiers. Il pourra être accompagné, s'il le souhaite, d'un comité d'experts.

FINANCEMENT ET VERSEMENT DE L'AIDE

Montant attribuable :

◆ Jusqu'à 6 000 € pour les projets papiers.

◆ Jusqu'à 10 000 € pour les projets numériques (dû au coût engendré par la technologie demandée, notamment en développement) ou incluant un volet mobilité et ou micro-investissement.

Les bourses sont attribuées directement à l'auteur. La Région précisera aux bénéficiaires les modalités, les conditions et l'échéancier du versement de l'aide.

Les bourses d'écriture sont assujetties au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (Agressa/MDA) : la Région acquittera les cotisations sociales afférentes pour le compte de l'auteur. Les montants annoncés correspondent à la somme nette perçue par l'auteur.

Les bourses d'écriture sont soumises à l'impôt. Elles doivent être déclarées fiscalement comme les autres droits d'auteurs perçus par les bénéficiaires : soit dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (régime du Micro-BNC ou régime de la déclaration contrôlée), soit dans la catégorie des traitements et salaires.

**

Clause d'engagement consécutif à l'obtention d'une bourse d'écriture et d'illustration

- Le lauréat s'engage à informer la Région Nouvelle-Aquitaine et l'agence ALCA de l'évolution de son projet d'écriture, jusqu'à échéance de la publication.
- Si le projet aboutit à une publication, la mention « *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié d'une bourse d'écriture de la Région Nouvelle-Aquitaine* » sera apposée sur le livre édité.
- L'auteur s'engage à faire parvenir 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à la direction de la culture de la Région Nouvelle-Aquitaine et 1 exemplaire à l'agence ALCA.

La Région Nouvelle-Aquitaine précise que ces éléments feront l'objet d'une attention particulière lors de l'examen d'une demande suivante.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE

La constitution des dossiers de demande d'aide au titre du contrat de filière « Livre en Nouvelle-Aquitaine » est dématérialisée. La demande se fait en ligne sur la plateforme Limesurvey.

Votre dossier est suivi par votre interlocutrice privilégiée, en fonction de votre département.

1 – Complétez le formulaire de demande de bourse.

Ce formulaire regroupe les éléments nécessaires la connaissance de votre situation professionnelle et de votre parcours d'auteur, il permet ensuite de présenter votre projet et préciser votre situation financière. Vous pouvez à tout moment interrompre votre démarche en ligne et revenir plus tard compléter le formulaire.

2 – Pièces à joindre

En fin de formulaire, vous devez joindre plusieurs documents et pièces justificatives. Nous vous conseillons de préparer et mettre en forme (signature, scans, pdf...) ces documents à l'avance :

- **justificatif de domicile** datant de moins de deux mois ;
 - **relevé d'identité bancaire** ;
 - **lettre de saisine**, signée manuellement et adressée au président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Cette lettre précise le titre de votre projet, le montant de la bourse demandée, ainsi que les motivations de votre demande ;
 - **note d'intention : descriptif et/ou synopsis** de votre projet en une page minimum ;
 - **extraits significatifs** du travail en cours d'écriture :
 - une vingtaine de pages pour les projets littéraires ;
 - pour les illustrateurs envoi d'une maquette et d'au moins trois planches réalisées.
 - **curriculum vitae** ;
 - **bibliographie complète** de vos livres publiés à compte d'éditeur :
 - titre, éditeur, année de publication, genre littéraire, noms des éventuels coauteurs ;
 - le cas échéant, copie du contrat d'édition concernant le projet ou **lettre d'intention de l'éditeur pressenti** ;
 - le cas échéant, **copie de l'avis de dispense de précompte** fourni par l'AGESSA/MDA ;
 - le cas échéant, **attestation de résidence fiscale à l'étranger** ;
 - **l'attestation sur l'honneur**, certifiant de l'exactitude et de la sincérité des informations contenues dans votre dossier ;
 - **tout document que vous jugerez utile** à l'appréciation de votre demande.
-
- **Votre dernier livre publié ou sélection de l'un de vos ouvrages du même domaine littéraire que votre projet** :
 - soit au format PDF via le formulaire en ligne ;
 - soit en deux exemplaires envoyés à l'adresse :

Pour les départements 24, 33, 40, 64 et 47 : Écla / Pôle vie littéraire (bourses d'écriture), 36-37 rue des Terres Neuves, 33130 Bègles

Pour les départements 19, 23 et 87 : Centre Régional du livre en Limousin / Pôle vie littéraire (bourses d'écriture), 13 bd Victor-Hugo 87000 Limoges

Pour les départements 16, 17, 79 et 86 : Centre du livre et de la Lecture en Poitou-Charentes / Pôle vie littéraire (bourses d'écriture), 34 place Charles VII - BP 80424 - 86011 Poitiers Cedex

Accéder au Formulaire de demande de BOURSE ICI :

<http://enquetes.ecla.aquitaine.fr/index.php/429912/lang-fr>

L'inexactitude des renseignements portés sur ce dossier conduira à l'ajournement de la demande. Pendant l'instruction du dossier, toute modification inhérente au projet devra nous être signalée dans les meilleurs délais. Tout dossier incomplet sera ajourné.

Traitement et confidentialité des données

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement informatique permettant d'examiner votre demande. Les destinataires sont la Région Nouvelle-Aquitaine et l'agence ALCA. Lors des phases de bilan et d'analyse de la situation des professionnels du livre en région, les données seront anonymisées et prises sous l'angle collectif.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Écla : ecla@ecla.aquitaine.fr, 36-37 rue des terres neuves, 33130 BÈGLES. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

TRANSMISSION ET DÉPÔT DU DOSSIER

Une fois le formulaire de demande complété et les pièces complémentaires chargées, vous validez votre demande qui est automatiquement transférée à l'agence ALCA Nouvelle-Aquitaine qui transmettent le dossier complet aux services instructeurs de la Région Nouvelle-Aquitaine.